

Le Mot du Président d'Honneur

Quand on a la chance d'avoir de bons dirigeants, actifs mais toujours souriants, on a intérêt à "se les garder" comme disent les méridionaux.

Le fondateur du C.D.O.S. Essonne, l'ancêtre que je suis devenu, est par son statut libre de donner son avis et de remercier puis de féliciter Rolland BESSON d'avoir maintenu et développé ce qu'il a naguère construit.
Le C.D.O.S. fait-il de l'ombre ? Est-il trop compétent ? Trop entreprenant ? Trop dynamique ?
Peut-être et c'est une raison de plus pour féliciter ses dirigeants à tous les niveaux, ce que je fais bien volontiers.

Cette année 2009, montrez-nous votre amical concours en participant....

- à la *Traversée de l'Essonne, d'Étampes à Montgeron, le dimanche 29 mars*
- à l'*Essonne sur l'Eau, à Port Sud Breuillet, le dimanche 06 septembre*

Venez en famille, entre amis.

Nous nous retrouverons à la fin des épreuves avec Chantal SCHNEIDER toujours très dévouée, pour la remise des diplômes et la collation de l'amitié.

A bientôt.

René BEDENNE,
Président Fondateur du CDOS



Le Règlement de la Traversée de l'Essonne du dimanche 29 mars 2009

Article 1 - La Traversée de l'Essonne est organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Essonne avec le concours technique des Comités Départementaux de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail, de la Fédération Sportive et Culturelle de France, de la Fédération Française de la Randonnée pédestre, du Sport Adapté, du Tourisme équestre, de l'Union Sportive de Vigneux, de l'Association des Cavaliers de Brétigny, de l'association des Cavaliers de l'allée royale de Sénart.

Article 2 - La Traversée de l'Essonne est ouverte à tous les adeptes des activités sportives qui sont invités à bénéficier de l'organisation mise en place par les responsables des comités et associations visés à l'article 1.

Les enfants participant à la Traversée de l'Essonne le font sous la responsabilité de leurs parents ou d'une personne majeure désignée par eux.

Article 3 - La Traversée de l'Essonne n'est pas une course, ni une compétition, mais une épreuve à allure libre, ouverte à tous afin d'inciter à la pratique du sport et de favoriser en même temps la naissance et le développement de liens d'amitié entre tous les participants.

Les participants doivent obligatoirement respecter le **CODE DE LA ROUTE**.

Le parcours se situant sur des voies, routes, chemins, lieux publics, chaque participant doit respecter l'ensemble des sites empruntés et les laisser dans le même état de propreté que précédemment à leur passage.

Article 4 - Afin que les épreuves soient à la portée du plus grand nombre, celles-ci comportent des distances à parcourir différentes...

- ⇒ 55 km pour le parcours d'ÉTAMPES à MONTGERON.
- ⇒ 33 km pour le parcours de SAINT-VRAIN à MONTGERON.
- ⇒ 13 km pour le parcours d'ÉVRY à MONTGERON.

• Les MARCHEURS désirant partir de SAINT-VRAIN (33 km) se doivent d'être des marcheurs aguerris pouvant réaliser durant plusieurs heures consécutives une moyenne minimum de 6 km/h. Pour ce qui est de la participation des personnes en situation de handicap mental et leurs familles ainsi que la participation des établissements spécialisés, des adaptations seront nécessaires pour leur permettre de ne pas être en difficulté. Le point de RDV est fixé au Carrefour de Montgeron et l'arrivée commune à l'Ecole J. Moulin, pour un parcours d'environ 5km. De plus le Comité Départemental de randonnée pédestre mettra à disposition des joellettes en fonction du nombre de participants.

• Les CAVALIERS auront 2 possibilités :

- 1° : effectuer une randonnée à l'Est de la forêt de Sénart avec départ à la « Faisanderie » et arrivée à l'Ecole Jean Moulin à Montgeron, 86 avenue Ch. De Gaulle ; Renseignements auprès de Mme Porchet au 01 69 00 36 87 après 20h ou 06 33 88 74 49
- 2° : effectuer un parcours en forêt de Sénart d'une durée de 3h environ avec départ et retour au club hippique des Bergeries à Draveil. Des plans du parcours seront fournis au départ par M. Delvallet, renseignements au 01 64 90 22 11 ou 06 81 44 84 92

Article 5 - Le droit d'inscription est fixé à **4 euros par participant**, quelque soit le point de départ. Il comporte une assurance garantissant les risques ACCIDENT et RESPONSABILITE CIVILE. Les inscriptions sont prises sur place le jour de l'épreuve.

En cas d'abandon, il est demandé au participant de prévenir les organisateurs en téléphonant au numéro figurant sur la feuille de route.

Article 6 - Il sera remis à chaque participant une feuille de route comportant la carte assurance visée à l'article 5 et un dossard (prévoir des épingles à nourrice) à épingler obligatoirement.

Article 7 - Un ravitaillement sera assuré aux lieux de départs et de contrôle, à Auvers-Saint-Georges, Bondoufle, Évry et en Forêt de Sénart. Une collation attendra les participants sur le lieu d'arrivée, à l'école Jean Moulin à partir de 11h00.

Article 8 - Le respect de l'itinéraire et l'arrêt aux différents points de contrôle sont obligatoires pour chaque participant, quelles que soient la discipline sportive et la distance.

Horaire de fin des ravitaillements

Auvers-Saint-Georges : 11h00 - Bondoufle : 13h00 - Évry : 14h00 - Forêt de Sénart : 15h00

Article 9 - Le contrôle d'arrivée sera ouvert de 11h00 à 16h00 le dimanche 29 mars 2009 à l'école Jean Moulin, avenue Charles de Gaulle à Montgeron. Les participants arrivant avant 11h00 et après 16h00 ne pourront être pris en compte par le collectif d'organisation.

Article 10 - Chaque participant recevra un DIPLÔME attestant qu'il a participé à la Traversée de l'Essonne 2009, ainsi qu'une récompense (médaillon).

Article 11 - Les départs s'échelonnent en fonction de l'activité choisie à une heure fixée pour chaque discipline (voir tableau ci-après).

Article 12 - Le parcours sera fléché de la manière suivante :



Article 13 - Un service de cars est mis en place, permettant aux participants de laisser leur véhicule à l'arrivée à MONTGERON dans la cour de l'école Jean Moulin pour se diriger sur les lieux de départ d'ÉTAMPES, de SAINT-VRAIN et d'ÉVRY.

Nous vous demandons de respecter impérativement les horaires si dessous et d'arriver 30 minutes avant chaque départ :

- ⇒ Départ à 7h00 pour ÉTAMPES.
- ⇒ Départ à 7h45 pour SAINT-VRAIN.
- ⇒ Départ à 9h45 pour ÉVRY.

Attention, week end du changement d'heure, pensez à avancer votre montre d'une heure !

LA TRAVERSÉE DE L'ESSONNE 2009	DÉPARTS			ARRIVÉE
	ÉTAMPES Gymnase René Jouanny	SAINT-VRAIN Salle Jean-Pierre Beltoise	ÉVRY Stade DESROYS DU ROURE Proche Gare d'Évry Bords de Seine	MONTGERON École Jean Moulin
ACTIVITÉS	MARCHE	09h00	10h30	Pour tous les participants, contrôle et collation de 11h00 à 16h00.
	JOGGING	08h30	10h45	
	ROLLERS	09h00	11h00	
	VÉLO	09h00	11h00	
	ÉQUITATION	A partir de 09h00 pour 10 et 28 km à proximité du centre hippique des Bergeries de Draveil.		

Pour venir au lieu d'arrivée ÉCOLE JEAN MOULIN (face à la forêt de Sénart): rejoindre la RN6 et prendre la sortie MONTGERON-DRAVEIL Plateau des Bergeries. Au feu de la sortie, prendre la direction MONTGERON, l'école Jean Moulin se trouve sur cette avenue à 500 m environ sur la gauche, 86 rue Ch. De Gaulle (avant une station de lavage auto).

Organisée par le



La Traversée de l'Essonne

Dimanche 29 mars 2009

avec le soutien de

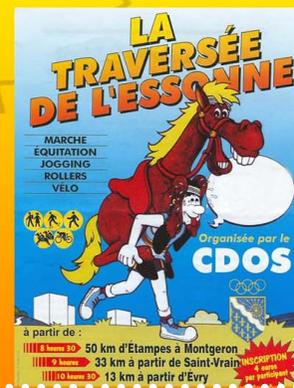


Inscription sur place

4 euros par participant

À partir de:

- 8h30 55 km d'Étampes à Montgeron
- 9h00 35 km à partir de Saint-Vrain
- 10h30 13 km à partir d'Évry



RENSEIGNEMENTS par téléphone au 01.60.78.27.58
ou sur notre site internet <http://essonne.franceolympique.com>